

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024**  
**COMMUNE DE GUMERY**

La réunion a débuté le 24 octobre 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BERGNER Philippe.

**Membres présents :**

Monsieur BERGNER Philippe - Le Maire  
Monsieur BISIG Arnaud  
Madame FLORENTIN Marie  
Madame GOUEBAULT Murielle  
Monsieur JOSSELIN Claude  
Monsieur MONGERAND Emmanuel  
Madame PLEAU Nadine

**Membres absents représentés :**

Monsieur BOUDIGNAT Michel Pouvoir donné à M BERGNER Philippe - Le Maire.  
Madame HORSIN Valérie Pouvoir donné à Mme PLEAU Nadine.

**Membre absent :**

Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur JOSSELIN Claude

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

252024 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024.  
262024 – Autorisation de signature de la convention relative aux mesures d’accompagnement avec NEON.  
272024 – RIFSEEP -Modification d’attribution des primes.  
282024 – Décision modificative.  
-Questions diverses

---

<b>252024 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024.</b>
---------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 12 septembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Arnaud BISIG.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil municipal valident ou en demandent la modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, valide le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024, en l'état.

### **9 voix pour dont 2 pouvoirs**

#### **262024 – Autorisation de signature de la convention relative aux mesures d'accompagnement avec NEOEN**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en vue de la mise en place de mesures d'accompagnement de projet de territoire du futur parc éolien de la Centrale Eolienne de l'Orvin, une délibération du Conseil est requise.

Le Conseil Municipal précise avoir pris connaissance de la note de synthèse sur le projet éolien de l'Orvin, ainsi que du projet de la convention relative aux mesures d'accompagnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société Centrale Eolienne de l'Orvin prépare la construction du parc éolien, composé de 5 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de GUMERY (10300) et TRAINEL (10300).

La société Centrale Eolienne de l'Orvin propose la mise en place de mesures d'accompagnement de projet de territoire. Ces mesures devront être décidées d'un commun accord entre la société et la commune, et pourront concerner des actions en matière de promotion des énergies renouvelables et/ou réduction de consommation d'énergie et/ou de développement durable et/ou de protection de la biodiversité et/ou de protection ou de restauration de l'environnement naturel et patrimonial. Afin d'obtenir les contributions financières aux actions susmentionnées, la commune devra produire les justificatifs de dépenses correspondant aux mesures d'accompagnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. Philippe BERGNER, Maire, ou à défaut tout conseiller municipal, à régulariser la convention relative aux mesures d'accompagnement susvisées.
- demande que la présente convention soit annexée avec la délibération.

### **9 voix pour dont 2 pouvoirs.**

#### **272024 – RIFSEEP – Modification d'attribution des primes**

Vu la délibération 11/2022 modifiant la délibération 02/2020 sur l'instauration du RIFSEEP.

Considérant qu'il convient de modifier la périodicité du versement du CIA,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier :

- la périodicité de versement du CIA qui ne sera plus annuellement mais mensuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la présente demande de modification de périodicité du versement du CIA.

### **9 voix pour dont 2 pouvoirs.**

## 282024 – Décision modificative

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de prendre la décision modificative suivante afin de continuer la bonne gestion de la comptabilité :

En investissement :

Article 001 (déficit d'investissement reporté) : -182 €  
Article 1641 (emprunts) : + 1027.16 €  
Article 2152 (installations de voirie) : +182 €  
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 1027.16 €

En fonctionnement :

Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : +8.73 €  
Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : + 604.03 €  
Article 70848 (autres produits aux autres organismes) : - 595.30 €  
Article 615221 (Bâtiments publics) : - 1027.16 €  
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : +1027.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
-valide la présente décision modificative.

**9 voix pour dont 2 pouvoirs.**

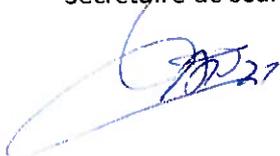
### Questions diverses.

Monsieur le Maire précise :

- qu'une demande de devis est en cours avec OMTP concernant les travaux de voirie (croisement Rue du Château d'eau/ Grande Rue/Rue de Trainel/Rue de Limoron/Rue d'Athis).
- que les dossiers de chèques énergie ont été envoyés pour l'opération avec NEOEN.
- qu'une demande d'inscription en école privée des enfants de la famille BARTHELEMI a été reçue.
- que la salle polyvalente sera fermée en période hivernale, du 15 octobre au 15 mars.
- la situation de la basse-cour LEGRAND Robert.
- la situation administrative de M. FEUILLETTE, agent d'entretien des espaces verts, embauché en CDD à raison de 11 heures hebdomadaires, depuis le 21 octobre 2024. Une demande de modification du temps de travail a été faite auprès du Centre de Gestion de l'Aube afin de le passer à 14 heures hebdomadaires.
- que la date de l'adressage pour la réunion publique est prévue début 2025.
- que des colis seniors et des cartes cadeaux pour les enfants seront offerts pour Noël.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.

Monsieur JOSSELIN Claude  
Secrétaire de séance



Monsieur BERGNER Philippe,  
Maire



